

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales, de la  
santé et des droits des femmes

## ARRÊTÉ

### **portant composition du jury de l'examen professionnalisé pour l'accès au corps de secrétaire administratif relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2015**

#### **La ministre des affaires sociales et de la santé,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-351 du 24 avril 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C relevant des ministres chargés des affaires sociales et du ministre chargé de la jeunesse et des sports, en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale de l'examen professionnalisé pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat relevant de la catégorie B pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 ;

Vu l'arrêté du 6 février 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnalisé de secrétaire administratif relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>**

La composition du jury de l'examen professionnalisé pour l'accès au corps de secrétaire administratif relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2015 est fixée ainsi qu'il suit :

Mme Josiane SPITERI

Membre honoraire,  
Présidente

Mme Sophie BONIS

Attachée d'administration de l'Etat à la direction  
départementale et de la cohésion sociale de Seine  
Maritime ;

M. Michaël ROBIN

Inspecteur du travail à la direction régionale des  
entreprises, de la concurrence, du travail et de  
l'emploi de la région Lorraine ;

Mme Joëlle POIRIER

Inspectrice de l'action sanitaire et sociale à la  
direction départementale de la cohésion sociale des  
Yvelines ;

#### **Article 2**

En cas d'empêchement, la présidente du jury sera remplacée par Monsieur Michaël.ROBIN.

#### **Article 3**

Ce concours est classé dans le groupe 2.

#### **Article 4**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **06 MAI 2015**

Le Chef de bureau du recrutement



**ERIC MICEVANT**